

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7  
Vu les statuts en vigueur de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 22 novembre 2024 décide :

|   |  |
|---|--|
| <p>ACTE ADMINISTRATIF</p> <p><i>Acte 146-2024</i></p> | <p>DELIBERATION POUR ADOPTION</p>  |
|   | <p>Création du Certificat « Numérique en Santé » (MANU) de la Faculté de Médecine.</p> |

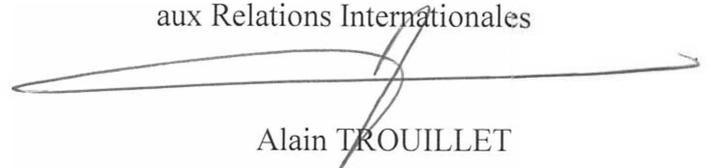
La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative à la création du Certificat « Numérique en Santé » (MANU) de la Faculté de Médecine.

Document annexé.

A Saint Etienne le 26 novembre 2024

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président à la Formation et  
aux Relations Internationales



Alain TROUILLET

|                                     |                        |                      |
|-------------------------------------|------------------------|----------------------|
| <p>MEMBRES : 34<br/>QUORUM : 19</p> | <p>REPRESENTES : 7</p> | <p>PRESENTS : 14</p> |
|-------------------------------------|------------------------|----------------------|

|                  |                   |                 |
|------------------|-------------------|-----------------|
| <p>POUR : 21</p> | <p>CONTRE : 0</p> | <p>ABST : 0</p> |
|------------------|-------------------|-----------------|

Type de formation ou de diplôme ([cf Annexe 1](#))

**Certificat**

**Mention :  
Numérique en Santé**

**Composante de rattachement :**

**Faculté de Médecine**

Statut de la demande

*Création*



**Soumission du dossier à la CFVU du :**  
22/11/2024

*Rappel : L'accréditation interne à l'UJM, accordée par la CFVU, est valable pour 5 années universitaires.*

◆ **Auto-évaluation** (A remplir uniquement en cas de renouvellement, sur une seule page)

--

◆ **Données numériques sur les effectifs, le cas échéant les certifiés ou les diplômés, et les profils accueillis (FI ou FC), pour toutes les années universitaires de la période d'accréditation.**

| Année universitaire | Inscriptions principales |    | Inscriptions secondaires |    | Abandon éventuels | Nombre de certifiés ou de diplômés |
|---------------------|--------------------------|----|--------------------------|----|-------------------|------------------------------------|
|                     | FI                       | FC | FI                       | FC |                   |                                    |
|                     |                          |    |                          |    |                   |                                    |
|                     |                          |    |                          |    |                   |                                    |
|                     |                          |    |                          |    |                   |                                    |
|                     |                          |    |                          |    |                   |                                    |
|                     |                          |    |                          |    |                   |                                    |

◆ **Bilan qualitatif sur l'adéquation aux objectifs initiaux, le fonctionnement de la formation, et le cas échéant la qualité de l'insertion professionnelle etc.**

• **Points forts** •

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

• **Points faibles** •

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

• **Pistes d'amélioration** •

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

## ◆ Responsables

| Responsable Pédagogique (porteur du projet) |        |                                   |
|---|--------|-----------------------------------|
| NOM   | Prénom | Courriel                          |
| LE HELLO                                    | CLAIRE | claire.lehello@univ-st-etienne.fr |
| REGRAGUI                                    | KENZA  | kenza.regragui@univ-st-etienne.fr |
|   |        |                                   |

| Responsable Administratif |         |                                     |
|---------------------------|---------|-------------------------------------|
| NOM                       | Prénom  | Courriel                            |
| GOURBÈRE                  | Nicolas | nicolas.gourbere@univ-st-etienne.fr |
|                           |         |                                     |

## ◆ Etablissements partenaires (le cas échéant)

Pour les DIU, préciser obligatoirement la liste des universités délivrant le diplôme.

Préciser l'existence de conventions avec les établissements partenaires.

CHU, Thuasne

UJM (Faculté de médecine, droit, IAE, télécom, Sciences et techniques)

## ◆ Éléments de contexte

La transformation numérique est un enjeu crucial pour l'ensemble des professionnels de santé. Face à l'émergence de nouvelles technologies et à la digitalisation croissante des pratiques de soins, la maîtrise de compétences spécifiques devient indispensable pour accompagner cette transition.

Le projet MANU (Médecine Augmentée par le NUmérique) s'inscrit dans ce contexte et vise à former et sensibiliser les professionnels de santé, qu'ils soient issus du secteur médical, paramédical ou médico-social, aux enjeux du numérique en santé.

Pour répondre à cette nécessité, une approche pluridisciplinaire a été mise en place. Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Ministère de la Santé et de la Prévention, ainsi que les représentants des formations, ont collaboré pour élaborer un référentiel socle de compétences en numérique en santé. Ce référentiel unique définit cinq compétences essentielles pour appréhender le numérique dans le domaine de la santé et constitue la référence en matière de formation initiale et continue pour tous les professionnels du secteur de la santé.

Le projet MANU, par le biais de la formation continue, prépare ainsi les professionnels en exercice à intégrer les technologies numériques dans leurs pratiques quotidiennes. En s'appuyant sur les cinq compétences clés du référentiel du numérique en santé, MANU ambitionne d'améliorer la qualité des soins, de renforcer la collaboration entre les acteurs de santé et de garantir la protection des données sensibles tout en garantissant une pratique sécurisée, éthique et centrée sur le patient.

## ◆ Objectifs

### ◆ Objectif global de la formation

La formation numérique en santé est destinée à tous les professionnels de la santé, qu'ils soient issus du secteur médical, paramédical ou médico-social et leur permet d'acquérir les compétences et connaissances indispensables pour s'adapter aux évolutions technologiques du domaine.

### ◆ Objectifs pédagogiques

La formation a pour ambition de préparer les professionnels de santé à savoir utiliser au quotidien les outils du numérique en santé. En structurant l'enseignement autour de cinq compétences clés du Référentiel – Données de santé, Outils numériques en santé, Communication en santé numérique, Cybersécurité et Télésanté – la formation leur offre les compétences essentielles pour :

1. Utiliser de façon optimale les technologies numériques nécessaires à la prise en charge des patients, enrichissant ainsi leur pratique professionnelle.
2. Assurer une protection rigoureuse des données de santé et préserver la vie privée des patients grâce à des pratiques sécurisées et conformes.
3. Favoriser une meilleure collaboration entre les différents acteurs du système de santé, facilitant ainsi une intégration des soins plus harmonieuse et une prise en charge plus fluide.
4. Analyser et aborder les défis éthiques et juridiques associés aux technologies numériques, garantissant une pratique respectueuse et conforme aux exigences réglementaires.
5. Pratiquer la télésanté, le télé soins, la téléexpertise en respectant les normes et règles.

### ◆ Le cas échéant, articulation avec la recherche

Indiquer le ou les laboratoires d'appui

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

## ◆ Caractéristiques de la formation

|   |   |  |
|---|---|--|
| Niveau d'études   | <input checked="" type="checkbox"/> 1 <sup>er</sup> cycle<br><input checked="" type="checkbox"/> 2 <sup>ème</sup> cycle<br><input checked="" type="checkbox"/> 3 <sup>ème</sup> cycle |  |
| Capacité d'accueil  | Minimum (seuil d'ouverture) :<br>Maximum : 50   |  |
| Public cible <a href="#">Cf Annexe 2</a>                    | <input type="checkbox"/> Formation initiale<br><input checked="" type="checkbox"/> Formation continue   |  |
| Inscription secondaire                                      | La formation est-elle ouverte en inscription secondaire exclusivement ? <b>non</b>  |  |
| Attendus ou Prérequis                                       | Niveau d'entrée minimal : <b>Choisir dans le menu déroulant</b><br><br>Tout professionnel de santé dans le cadre d'une formation continue : médical, paramédical et médico-social.    |  |
| Modalités de candidature                                    | <b>Conventions Inter-établissements</b><br><br>Autre : Candidatures soumises à l'approbation de l'équipe MANU.  |  |
| Durée de la formation                                       | <b>Formation courte (moins d'un semestre)</b>   |  |
| Modalités pédagogiques                                      | <b>Hybride</b>  |  |
| Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences | <b>Contrôle continu avec examens de fin de formation</b>  |  |
| Session de rattrapage                                       | <b>non</b>  | * si oui, insérer une ligne dans le tableau de la page suivante pour préciser, le cas échéant, la durée du stage, la nature du projet, les crédits et les coefficients affectés. |
| Stage   | <b>non</b>  |  |
| Projet  | <b>non</b>  |  |
| Production d'un mémoire ou d'un rapport écrit               | <b>non</b>  |  |
| Soutenance orale  | <b>non</b>  |  |

## Compléments d'information :

|   |            |
|---|------------|
| Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Licence ?<br>(Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master) | <b>non</b> |
| Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Master ?<br>(Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master)  | <b>non</b> |
| Envisagez-vous de déposer une demande d'habilitation à recevoir des étudiants boursiers ?<br>(Uniquement si public formation initiale ; Cf. DFIP)                                     | <b>non</b> |
| Envisagez-vous de demander une inscription au RNCP ?<br>(Pour pouvoir bénéficier de l'accès aux fonds de la formation professionnelle, Cf. France Compétences)                        | <b>oui</b> |

## ◆ Maquette pédagogique et modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

### Important :

Il est recommandé, voire indispensable, de proposer une maquette intégrant la notion de blocs de compétences dès lors que la formation peut être proposée au titre de la formation continue ou qu'une inscription au RNCP est envisagée.

La formation numérique en santé sera proposée en deux niveaux :

- Niveau 1 : initiation au numérique en santé
- Niveau 2 : approfondissement au numérique en santé

Le niveau sera évalué avant la formation par un QCM.

| Intitulés des enseignements<br><i>Insérer autant de lignes que nécessaire</i> | Préciser si l'enseignement est obligatoire, optionnel ou facultatif | Volumes horaires |    |    | Crédits<br>(Facultatifs) | Coefficients<br>(Facultatifs) |
|---|---|------------------|----|----|--------------------------|-------------------------------|
|   |   | CM               | TD | TP |                          |                               |
| Numérique en santé<br><br><b>Niveau 1 : initiation au numérique en santé</b>  | Obligatoire   | 25               |    |    |                          |                               |
| <b>Totaux</b>   |   | <b>25</b>        |    |    | <b>0</b>                 | <b>0</b>                      |

| Intitulés des enseignements<br><i>Insérer autant de lignes que nécessaire</i>       | Préciser si l'enseignement est obligatoire, optionnel ou facultatif | Volumes horaires |    |    | Crédits<br>(Facultatifs) | Coefficients<br>(Facultatifs) |
|---|---|------------------|----|----|--------------------------|-------------------------------|
|   |   | CM               | TD | TP |                          |                               |
| Numérique en santé<br><br><b>Niveau 2 : approfondissement au numérique en santé</b> | Obligatoire   | 25               |    |    |                          |                               |
| <b>Totaux</b>   |   | <b>25</b>        |    |    | <b>0</b>                 | <b>0</b>                      |

**Durée Totale :** 11 heures de formation en FOAD via MOODLE (Formation Ouverte et À Distance) + 2 jours en présentiel à la Faculté de médecine (14 heures).

## ◆ Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

|  |   |
|--|---|
| <p><b>Condition de validation de l'attestation, de la certification ou du diplôme</b></p> <p>(ex : le candidat doit avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des épreuves, ou la moyenne à chaque bloc, ou la moyenne à chaque UE pour valider son diplôme...)</p> | <p>La validation de la formation est conditionnée par les critères suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Assiduité : les participants doivent assister à l'ensemble des modules, tant en distanciel qu'en présentiel (présences justifiées par des attestations de présence)</li><li>2. Évaluation des compétences :<ul style="list-style-type: none"><li>○ les apprenants doivent répondre à 75% des questions proposées lors de la formation à distance (QCM)</li><li>○ Réalisation réussie de serious game, démontrant la maîtrise des concepts clés en santé numérique.</li><li>○ Les participants doivent obtenir un score minimum de 70% de réponses correctes aux questions de l'évaluation finale. (QCM)</li></ul></li><li>3. Enquête de satisfaction :<ul style="list-style-type: none"><li>○ à la fin de la formation, les apprenants seront invités à compléter une enquête de satisfaction pour évaluer leur expérience et les aspects de la formation.</li></ul></li></ol> |
| <p><b>Le cas échéant, modalités de la session de rattrapage</b></p> <p>(préciser si identiques ou différentes de la session principale)</p>  |   |

## ◆ Composition prévisionnelle de l'équipe pédagogique

La liste nominative n'a qu'une valeur indicative.

L'information importante est la qualification académique ou professionnelle des intervenants pré-sentis, en lien avec les objectifs et avec le niveau de la formation.

NB : Il n'est pas nécessaire de faire revalider la formation par la CFVU lorsque cette liste nominative change, tant que cela ne modifie pas les objectifs, les finalités et le niveau de la formation.

| Enseignants et Enseignants Chercheurs de l'UJM dont HU |  |
|--|--|
| Statut (PU, PU-PH, Maître de Conférence)               | Section CNU ou discipline d'enseignement |
| Claire LE HELLO - PUPH                                 |  |
| Béatrice ESPESSON-VERGEAT - PR                         |  |
| Paul FRAPPE - PUPH                                     |  |
| Fabrice MUHLENBACH -                                   |  |
| Mouna MOUNCIF MOUNGACHE                                |  |
| Frédéric ROCHE - PUPH                                  |  |
| Marie Hélène LAFAGE PROUST- PUPH                       |  |
| Boris CHAPOTON   |  |
| Cédric BOUSQUET - PH                                   |  |
| Fabien SCHNEIDER - MCUPH                               |  |
| Théophile TIFFET - PH                                  |  |
| Isabelle MARTIN - PH                                   |  |
| Christophe MARIAT - PUPH                               |  |
| Edouard OLLIER - PUPH                                  |  |
|  |  |

| Intervenants extérieurs      |  |
|------------------------------|--|
| Statut et profession exercée | Spécialité enseignée dans la formation |
| Kenza REGRAGUI               |  |
| Rémi DARNAY CHU              |  |
| Meriem SALHI CHU             |  |
| Anne Cécile BLANDIN          |  |
| Anne Noelle HEIZMANN         |  |
| Fabrice BOURRIGAUD           |  |
| François FAISAN              |  |
| Julien TAVERNIER             |  |
| Nina Falzone                 |  |
| Frédérique BERTHOLON         |  |
| Mickael HUBERT               |  |
|                              |  |

## ◆ Tarifs de la formation (sous réserve d’approbation par le CA)

Compléter obligatoirement l’annexe financière ([Cf. fichier Excel maquette](#)) et la transmettre au contrôleur de gestion avant de fixer le tarif et le passage devant les instances.

Rappels sur les frais de scolarité et le champ d’application de la CVEC : [cf Annexe 3](#)

| Tarif FI (€)  |  | A titre d’information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d’autres universités et des organismes privés. |
|---|--|---|
| <b>Plein tarif</b><br><i>Tout compris, sauf CVEC.</i> | <b>Tarif « réduit »</b><br><i>Tout compris, sauf CVEC.</i><br><b>Préciser le public concerné</b> |   |
|   |  |   |

| Tarif FC (€)   |  | A titre d’information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d’autres universités et des organismes privés. |
|--|--|---|
| <b>Plein tarif</b><br><i>Tout compris, dont coût administratif de la FC.</i><br><br><i>Applicable en cas de prise en charge du coût de la formation par un tiers ou par une personne morale.</i> | <b>Tarif « réduit »</b><br><i>Tout compris, dont coût administratif de la FC.</i><br><br><i>Applicable en cas de prise en charge individuelle du coût de la formation.</i> |   |
| 2298.55€   | 1500,00€   |   |

|   |  |
|---|--|
| <b>Visa du contrôleur de gestion du :</b>   | Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. |
| <b>Adopté au conseil de composante du :</b> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. |

# Annexe 1

---

## *Extrait du Règlement général des études de l'UJM relatif aux diplômes de l'établissement*

(...)

Les études proposées par l'Université Jean Monnet sont organisées en parcours de formation conduisant à :

- Des diplômes nationaux (DN) : Licence, Master, Doctorat, Licence professionnelle, Bachelor universitaire de technologie (BUT), Diplôme d'ingénieur, DAEU, Capacité en Droit, DFGSM, DFASM, ...

- Des diplômes d'Etat (DE) : Docteur en Médecine, Infirmier en pratique avancée, ...

- **Des diplômes, des certificats ou des attestations de l'établissement : Cycles préparatoires, Préparations de concours, Attestations d'études universitaires (AEU), Certificats, Diplômes d'Université (DU) dont Bachelors autres que BUT, Diplômes Inter-Universitaires (DIU).**

**Une attestation (AEU)** peut être délivrée dans le cadre d'une formation non évaluée et à l'issue de laquelle aucun crédit n'est délivré (Cf. 1.2).

**Un certificat** peut être délivré dans le cadre d'une formation courte (durée inférieure à un semestre ou à 120 heures d'enseignement), après une évaluation.

**Les DU et les DIU** correspondent en général à des formations qui se déroulent sur au moins un semestre. Un DU ou un DIU peut comprendre jusqu'à plusieurs années universitaires. Le diplôme ne peut être délivré qu'après une évaluation.

**Des crédits, une certification des compétences acquises ou un badge peuvent être délivrés** dans le cadre de la reconnaissance européenne, internationale ou professionnelle d'un certificat, d'un DU ou d'un DIU.

A l'international, on parle de **micro-crédits** dans le cas de formations courtes conduisant à la délivrance d'au plus 12 crédits.

(...)

---

# Annexe 2

## Publics cibles

---

### **Pour mémoire :**

**La formation initiale** concerne les étudiants qui n'ont jamais interrompu leurs études. Par définition, elle correspond à la formation de base, suivie avant d'entrer sur le marché du travail.

**L'admission dans un parcours au titre de la formation continue** et l'accès au statut de stagiaire de la formation continue sont définis par l'existence d'un conventionnement entre la personne (qu'elle soit salariée, à la recherche d'un emploi, travailleur indépendant, membre d'une profession libérale ou d'une profession non salariée ou conjoint collaborateur) et l'établissement qui dispense la formation. Ce conventionnement se traduit par la signature d'un contrat de formation professionnelle, s'il s'agit d'une personne physique qui acquitte elle-même les frais de scolarité, ou d'une convention de formation professionnelle, s'il s'agit d'un tiers ou d'une personne morale (employeur, Pôle Emploi, compte personnel de formation, ...), de droit public ou privé, qui acquitte les frais de scolarité.

La signature d'un contrat ou d'une convention de formation fait l'objet d'un traitement et d'un suivi administratifs par le Service Universitaire de Formation Continue (SUFC) ou par le Service Formations et Entreprises de l'IUT de Saint-Etienne ou le Service Formation Continue de l'IUT de Roanne qui assure les relations avec l'employeur, le Pôle Emploi et avec les opérateurs de compétences, les commissions paritaires interprofessionnelles régionales et les conseillers en évolution professionnelle, le cas échéant.

**Reprise d'études.** Sauf réglementation spécifique, lorsqu'une personne qui a terminé ses études depuis au moins deux ans est admise à reprendre ses études dans une formation ne conduisant pas à un diplôme national ou à un diplôme d'Etat (formations courtes, DU, ...) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la formation continue, les personnes relèvent du statut de la formation continue, que leur formation soit financée ou non par un tiers.

---

# Annexe 3

---

## **Rappels sur les frais de scolarité :**

### ***Etudiants en formation initiale ou en reprise d'études non financée***

*Les tarifs des frais de scolarité des formations autres que les diplômes nationaux et les diplômes d'Etat sont fixés annuellement par une délibération du conseil d'administration de l'Université. Les tarifs adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université sont des tarifs tout compris, en dehors de la CVEC qui doit être acquittée directement auprès du CROUS (Cf. infra).*

### ***Stagiaires de la formation continue***

*Les tarifs des frais de scolarité sont fixés annuellement par une délibération du Conseil d'Administration de l'Université qui adopte :*

- Les tarifs applicables aux conventions de formation professionnelle (tarifs acquittés par un tiers ou par une personne morale).*
- Les tarifs spéciaux réduits applicables aux contrats de formation professionnelle (tarifs en cas de prise en charge individuelle).*

*Les tarifs adoptés par le CA de l'UJM sont des tarifs tout compris.*

### ***[Sauf situation dérogatoire prévue par un texte réglementaire]***

*Pour les formations ne conduisant pas à un diplôme national (formations courtes, qualifiantes, diplômes d'université, etc.) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la FC, les personnes relèvent du statut de stagiaire de la FC, que leur formation soit ou non financée par un tiers.*

---

---

## **CVEC :**

*La CVEC est due pour toute inscription en formation initiale, qu'il s'agisse d'un diplôme national ou d'un diplôme d'établissement.*

*En cas d'inscription multiple, elle n'est acquittée qu'une seule fois auprès du CROUS, au titre du diplôme d'inscription principale.*

*Les boursiers de l'enseignement supérieur sont exonérés de la CVEC.*

*Les publics relevant de la FC ne sont pas soumis à la CVEC.*

---

# Annexe 4

## ***Programme de formation***

---

Les sessions de formation à distance se déroulent sur la plateforme dédiée, Moodle, qui permet un accompagnement pédagogique.

Les enseignements seront constitués de ressources numériques variées mises à disposition sur la plateforme Moodle, que l'apprenant pourra consulter à son rythme, en accord avec une progression établie. Les conditions de réalisation de l'enseignement à distance seront fournies avant le démarrage de la formation. Une connexion Internet efficace est nécessaire.

Cette formation est organisée autour de cinq domaines clés définis par le référentiel Numérique en santé, chacun exploré à travers deux niveaux progressifs :

- Niveau 1 : initiation au numérique en santé
- Niveau 2 : approfondissement au numérique en santé

Chaque niveau sera constitué des 5 compétences socles.

- **Données de santé**
- **Outils numériques en santé**
- **Communication en Santé Numérique**
- **Cybersécurité**
- **Télésanté**

### ***Programme de la formation :***

#### **Formation Continue 1**

##### **Niveau 1 - Initiation au numérique en santé**

###### **Données de santé**

- Niveau 1 : fondamentaux des données de santé et son cadre réglementaire.

###### **Outils numériques en santé**

- Niveau 1 : introduction aux logiciels et outils numériques en santé.

###### **Communication en Santé Numérique**

- Niveau 1 : bases de la communication numérique et déontologie en santé.

###### **Cybersécurité**

Niveau 1 : introduction aux menaces du monde numérique et bonnes pratiques en cybersécurité en santé.

###### **Télésanté**

- Niveau 1 : principes et cadre légal de la télésanté.

## *Programme de la formation :*

### **Formation Continue 2**

#### **Niveau 2 - Approfondissement au numérique en santé**

##### **Données de santé**

- Niveau 2 : approfondissement des aspects réglementaires et techniques pour l'application et l'analyse des données dans la recherche et l'innovation.

##### **Outils numériques en santé**

- Niveau 2 : intégration avancée des objets connectés et applications numériques.

##### **Communication en Santé Numérique**

- Niveau 2 : optimisation de l'utilisation des plateformes de santé numérique et gestion de l'identité numérique.

##### **Cybersécurité**

- Niveau 2 : se prémunir et réagir face aux incidents et gestion des incidents de cybersécurité.

##### **Télésanté**

- Niveau 2 : maîtrise de la réglementation et mise en œuvre de projets de télésanté.

Formation continue



# SANTÉ NUMÉRIQUE



**Niveau 1 : initiation au numérique en santé**



anr



ch<sub>u</sub> saint-  
étienne



SAINT-ÉTIENNE  
la métropole

SEM

Ce projet a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre de France 2030 portant la référence ANR-22-CMAS-0020

Formation continue



# SANTÉ NUMÉRIQUE



**Niveau 2 – Approfondissement au  
numérique en santé**



anr



chu  
saint-étienne



UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE  
ÉCOLE NATIONALE D'INGÉNIEURSAINT-ÉTIENNE  
ÉCOLE NATIONALE D'INGÉNIEURSAINT-ÉTIENNE

SAINT-ÉTIENNE  
la métropole

SEM

Ce projet a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre de France 2030 portant la référence ANR-22-CMAS-0020



Fiche d'estimation des coûts d'un projet (formation, diplôme...) - (version de fichier : 18 septembre 2023)

**Les cellules à compléter sont colorées en vert**

Cette fiche est un document estimatif de calcul de coûts d'une action de formation. Celui-ci vise à avoir un donner une estimation du coût d'un projet en coût complet et en "coût heures complémentaires" pour l'Université Jean Monnet, et d'y rapprocher les recettes directement générées par le projet. Les données sont présentées en coût complet dans le document principal pour vous donner un aperçu des coûts moyens de l'Université; et la synthèse présente également une information récapitulative en coût heures complémentaires.

Les données non colorées en vert sont pré-remplies ou bien automatiquement calculées à partir des données financières de l'Université Jean Monnet.

En cas de problème, n'hésitez pas à l'indiquer en commentaire pour que nous prenions en compte vos remarques et faisons évoluer la fiche. Dans le cadre de la démarche Qualité de l'Université, vos remarques nous permettront de faire évoluer le présent document.

| Fiche projet   |   |
|--|---|
| NOM DU PROJET  | MANU ( Médecine Augmentée par le Numérique) |
| Date de réalisation de la fiche  | 05/10/2024                                  |
| Composante / Labo / Structure  | Faculté de médecine                         |
| Nombre d'étudiants/inscrits définitifs (ou à défaut prévisionnels - indiquer un nombre / pas de texte) | 50  |
| Nombre d'heures de la totalité de la maquette pédagogique (assurées par l'UJM et autres partenaires)   | 25  |
| Nombre total d'heures pédagogie (hors référentiel, suivis stages...) assurées par l'UJM (en heures)    | 25  |
| Part des heures d'enseignement assurée par UJM   | 100%  |

11 heures (moodle)  
14 heures présentiels (2 jours)

25 en niveau 1 et 25 en niveau 2

| Estimation de la Charge financière du projet  |                              |   |                 | Commentaire libre / Précisions                   |
|---|------------------------------|---|-----------------|--|
| <b>Charge d'enseignement</b>  |                              |   | <b>61 409 €</b> |  |
| Commentaires : Cette section porte sur le coût des heures d'enseignement. Les coûts sont moyennés, c'est-à-dire qu'ils prennent en compte le fait que les enseignants réalisent une part des enseignements en heures de service et une part en heures complémentaires. Il faut renseigner ici les heures payées par l'Université Jean Monnet. Les cours en ligne doivent figurer dans ces éléments.   |                              |   |                 |  |
| Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.   |                              |   |                 |  |
| <b>Face à face pédagogique/Enseignement à distance (en heures équivalent TD)</b>  |                              |   |                 |  |
|   | Coût horaire                 | Nombre d'heures assurées par l'UJM (en heures)        | Total           |  |
| <b>Titulaires / Non titulaires</b>  |                              |   |                 |  |
| Titulaires PU - en EQTD   | 320 €                        | 10  | 3 196 €         |  |
| Titulaires MCF - en EQTD  | 183 €                        | 5   | 913 €           |  |
| Titulaires PRAG - en EQTD   | 183 €                        |   | - €             |  |
| Titulaires PRCE - en EQTD   | 164 €                        |   | - €             |  |
| Autre Enseignant (ATER, lecteurs, PAST...) - en EQTD  | 128 €                        |   | - €             |  |
| <b>Vacataires</b>   |                              |   |                 |  |
| Vacataires - en EQTD  | 61 €                         | 10  | 613 €           |  |
| Prestation de service   |                              |   | 40 000 €        | Elaboration du serious game                      |
| <b>Suivi projet / Jurys / Suivi de stage / Responsabilité (en heures équivalent TD)</b>   |                              |   |                 |  |
|   | Coût horaire                 | Nombre d'heures valorisées par l'UJM (en heures eqTD) | Total           |  |
| <b>Titulaires / Non titulaires</b>  |                              |   |                 |  |
| Titulaires PU - Heures valorisées eqTD  | 320 €                        | 20  | 6 396 €         |  |
| Titulaires MCF - Heures valorisées eqTD   | 183 €                        | 20  | 3 653 €         |  |
| Titulaires PRAG - Heures valorisées eqTD  | 183 €                        |   | - €             |  |
| Titulaires PRAG - Heures valorisées eqTD  | 164 €                        |   | - €             |  |
| Autre Enseignant (ATER, lecteurs, maîtres de langue, invités, doctorants...) - Heures valorisées eqTD   | 128 €                        | 8   | 1 024 €         |  |
| <b>Vacataires</b>   |                              |   |                 |  |
| Vacataires - Heures valorisées eqTD   | 61 €                         | 10  | 613 €           |  |
| Prestation de service   |                              |   | 5 000,00 €      | Autre frais hors enseignements (Repas, goodies)? |
| <b>Frais de déplacement</b>   |                              |   | <b>- €</b>      |  |
| Commentaires : En cas d'absence de frais inscrits (estimés ou définitifs) dans cette section, cela signifie qu'aucun remboursement de l'un de ces éléments ne sera demandé pour ce projet.  |                              |   |                 |  |
| Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.   |                              |   |                 |  |
|   | Prix unitaire réel ou estimé | Nombre  | Total           |  |
| Train   |                              |   | - €             |  |
| Vol   |                              |   | - €             |  |
| Hotel   |                              |   | - €             |  |
| Repas   |                              |   | - €             |  |
| Visa  |                              |   | - €             |  |
| Pernod  |                              |   | - €             |  |
| Autres (préciser)   |                              |   | - €             |  |
| <b>Charges Personnels BIATSS</b>  |                              |   | <b>5 228 €</b>  |  |
| Commentaires : Ces frais correspondent aux frais de personnels administratifs relatifs à la formation. A partir de données retravaillées avec la DGESIP, il est constaté qu'à l'UJM, près de 2h de travail administratif sont nécessaires pour la mise en oeuvre d'une heure d'enseignement (ces heures sont réparties selon la proportion de catégorie A, B et C au sein de l'Université). Ces données sont automatiquement calculées et ne peuvent être modifiées.                        |                              |   |                 |  |
| Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.   |                              |   |                 |  |
|   | Coût horaire                 | Nombre d'heures                                       | Total           |  |
| BIATSS Catégorie C  | 25 €                         | 61  | 1 502 €         |  |
| BIATSS Catégorie B  | 30 €                         | 54  | 1 608 €         |  |
| BIATSS Catégorie A  | 41 €                         | 51  | 2 119 €         |  |
| <b>Forfait additionnel de charges</b>   |                              |   | <b>7 997 €</b>  |  |
| Commentaires : Ces frais correspondent aux charges générales qui permettent d'assurer nos formations. Les frais de fonctionnement, licences d'utilisation, amortissement du matériel (ordinateurs, matériel d'enseignement...), entretien des locaux... il est évalué à un forfait de 12% des charges calculées précédemment, forfait calculé à partir du compte de résultat de l'Université. Ces données sont automatiquement calculées et ne peuvent être modifiées.                      |                              |   |                 |  |
| Ce montant est différent des 22% de prélèvement sur Ressources Propres, prélèvement qui permet d'assurer le fonctionnement de l'Université en garantissant nos équilibres économiques. Le prélèvement de 22% n'est pas inclus dans la synthèse économique en tant que charges (bien que des charges présentes dans la synthèse peuvent être financées par le prélèvement sur Ressources Propres), mais communiqué en synthèse du projet comme une information financière (lignes 93 et 94). |                              |   |                 |  |
| Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.   |                              |   |                 |  |

| Estimation des recettes du projet   |               |        |                  | Commentaire libre / Précisions |
|---|---------------|--------|------------------|--------------------------------|
| <b>Recettes estimées du projet</b>  |               |        | <b>114 928 €</b> |                                |
| Commentaires : Les recettes estimées correspondent à l'ensemble des financements directs relatifs à ce projet (subvention, recettes d'inscription, participation du partenaire, engagement de financement par le partenaire...). La cohérence de ces éléments est vérifiée par rapport au contenu de la convention et de ses annexes. |               |        |                  |                                |
| Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.   |               |        |                  |                                |
|   | Prix unitaire | Nombre | Total            |                                |
| Subvention(s) direct(e)s  |               |        | - €              |                                |
| Recettes Inscription  | 2 299 €       | 50     | 114 928 €        |                                |
| Participation du partenaire   |               |        | - €              |                                |
| Autres (préciser)   |               |        | - €              |                                |

25 en niveau 1 et 25 en niveau 2

| Synthèse économique globale du projet   |          |
|---|----------|
| Estimation du total des charges du projet en coût complet   | 74 634 € |
| Estimation du total des charges du projet en coût heures complémentaires  | 62 453 € |
| Estimation de l'équilibre économique global du projet en coût complet   | 40 293 € |
| Estimation de l'équilibre économique global du projet si celui-ci est réalisé uniquement en heures complémentaires                  | 52 474 € |
| Synthèse économique du projet par étudiant  |          |
| Estimation du coût du projet supporté par l'UJM par étudiant en coût complet  | 1 493 €  |
| Estimation approx. du nombre d'étudiants nécessaire pour supporter les coûts complets du projet                                     | 32       |
| Estimation du coût du projet supporté par l'UJM par étudiant en coût heures complémentaires   | 1 249 €  |
| Estimation approx. nombre d'étudiants nécessaire pour supporter les coûts heures complémentaires du projet                          | 27       |
| Estimation du coût d'une heure de formation supporté par l'UJM par étudiant en coût complet   | 60 €     |
| Estimation du coût d'une heure de formation supporté par l'UJM par étudiant en coût heures complémentaires                          | 50 €     |
| Synthèse budgétaire du projet   |          |
| Estimation du prélèvement prévisionnel sur recettes du projet par l'Université  | 22%      |
| Estimation de l'autorisation d'engagement prévisionnelle si le projet se réalise (cette estimation est à vérifier auprès de la DSF) | 89 643 € |

